

Rapport d'activités

2022 – Une année transitoire



cl

Conseil
des Lavalloises



Rédaction

Pierre-Constantin Charles, responsable aux comités consultatifs
Marie-Pier Kouassi, conseillère professionnelle aux comités consultatifs
Avec la contribution des membres

Conseil des Lavalloises

3131, boulevard Saint-Martin Ouest
C. P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4
conseildeslavalloises@laval.ca
<https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/conseil-lavalloises.aspx>

Table des matières

Mot de la présidence	4
Conseil des Lavalloises	5
Historique et rôle des comités consultatifs citoyens à Laval	5
Le mandat spécifique du Conseil des Lavalloises	5
Les membres	6
Les prochains mandats	7
Portrait des réalisations de 2022	8
Perspectives 2023	9
ANNEXE 1 Tableau récapitulatif des recommandations de l’Avis sur une politique pour l’égalité entre les femmes et les hommes	10

Mot de la présidence

C'est avec fierté que nous vous présentons officiellement le rapport 2022 du Conseil des Lavalloises

Le Conseil des Lavalloises terminait déjà en 2022 sa troisième année d'existence. C'est en début d'année que ses membres ont officiellement déposé leur [premier Avis portant sur une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes – Pour une Ville de Laval égalitaire et inclusive](#). Cet avis a été la consécration d'une démarche de recherche et de création collective témoignant de l'engagement de citoyennes ayant à cœur les enjeux liés à la condition féminine. Ce document, présentant 38 recommandations pour une ville plus inclusive et égalitaire, est un bel accomplissement pour le Conseil et le premier d'une longue série de travaux qui permettront à la Ville de Laval de mener des actions concrètes afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et entre toutes les femmes à Laval.

Ce départ prolifique a malheureusement été discontinué par la vacance du poste de responsable de l'encadrement du comité ainsi que par les changements et les impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation du travail. Ces circonstances ont entraîné des délais dans la poursuite des travaux du Conseil.

Les activités du Conseil des Lavalloises ont malheureusement été grandement réduites en 2022. Les membres, croyant en leur responsabilité, en la mission du Conseil et fières de leur engagement, sont restées mobilisées. Ce rapport veut donc souligner leur implication et aussi rendre compte des quelques réalisations effectuées. Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour rappeler la raison d'être du comité tout en présentant les perspectives prometteuses pour l'année 2023.

Les membres du Conseil sont donc plus engagées que jamais et ont hâte de vous rendre compte des réflexions effectuées dans le cadre de leurs nouveaux mandats!



Myriam Fillion

[Présidente du Conseil des Lavalloises](#)

Conseil des Lavalloises

Historique et rôle des comités consultatifs citoyens à Laval

C'est dans un esprit de virage démocratique que le Conseil municipal de la Ville de Laval a mis en place trois comités consultatifs citoyens en 2019 : le Conseil des Lavalloises, le Comité consultatif jeunesse et le Comité consultatif sur les relations interculturelles. La mise en place de ces comités s'inscrit dans une volonté affirmée de l'administration d'avoir des services municipaux mieux adaptés à la diversité de la population et, par conséquent, en adéquation avec les besoins des Lavalloises et des Lavallois. Les comités consultatifs citoyens se veulent être des espaces d'exercice de saine démocratie visant à placer la voix des citoyennes et citoyens au cœur de la prise de décision.

Le Conseil des Lavalloises émerge d'une initiative de la Table de concertation en condition féminine de Laval (ci-après TCLCF). C'est en effet à la suite d'une demande de la TCLCF à l'endroit du conseil municipal qu'un comité de réflexion a été mis sur pied en juillet 2017. C'est lors du conseil municipal du 12 mars 2019 que la Ville de Laval a officiellement créé le Conseil des Lavalloises, marquant ainsi un pas de plus dans son engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes. Les premières membres ont été nommées par le conseil municipal en janvier 2020 pour un mandat de 2 ans. Depuis, certaines ont renouvelé leur mandat et de nouvelles membres se sont jointes au Conseil.

Dans un contexte où la participation citoyenne dans le monde municipal est reconnue comme une stratégie fondamentale pour contribuer à la qualité des services publics de proximité, le Conseil des Lavalloises voit son rôle comme essentiel dans la gouvernance de la Ville de Laval. Dans sa ***Vision stratégique Laval 2035: Urbaine de nature, la Politique cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval ainsi que la Politique de consultation publique et de participation citoyenne***, la Ville de Laval place d'ailleurs sa population au cœur de sa vision.

Le mandat spécifique du Conseil des Lavalloises

Le Conseil des Lavalloises a pour mandat de favoriser la participation active à la vie publique des Lavalloises dans toute leur diversité et de s'assurer que les besoins et les réalités des femmes sont pris en compte par les actions de la municipalité.

Concrètement, le Conseil est appelé à :

- Soumettre au Comité exécutif des avis et des recommandations sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la condition féminine;

- Se prononcer sur les conditions de travail ainsi que sur l'accès à l'équité en emploi et à l'ascension professionnelle des femmes;
- S'assurer que des mécanismes et des conditions de participation citoyenne sont établis pour favoriser une meilleure représentation des femmes en politique.

En somme, le Conseil des Lavalloises est un comité consultatif citoyen ayant comme mandat de produire des avis contenant des recommandations en matière de condition féminine s'adressant au Comité exécutif de la Ville de Laval. Il s'agit donc d'un véhicule privilégié de participation citoyenne permettant de porter les voix moins entendues à l'attention du politique et de l'administration.

Les membres

Le Conseil des Lavalloises est composé de 13 citoyennes de Laval, non élues, représentant la diversité des Lavalloises et de leurs réalités.

En 2022, les citoyennes suivantes se sont impliquées au sein du Conseil :

- Antonine Boily
- Patricia Collin
- Marsha Conserve
- Christiane Cyrille
- Santina Di Pasquale
- Myriam Fillion, présidente
- Marie-Pier Kouassi
- Patricia Lagopatis
- Catherine Launay-Alcala
- Maryline Nadeau
- Monique Ringuet
- Annie-Josiane Sessou
- Marie-Andrée Ulysse
- Monique Ringuet

Les membres proviennent de secteurs professionnels, géographiques et d'horizons multiples. Elles œuvrent à collectiviser leurs compétences spécifiques dans l'étude des mandats que leur confie le Comité exécutif en vue de lui soumettre des avis contenant des recommandations concrètes et facilement actionnables.

Les prochains mandats

À l'été 2022, le Comité exécutif a octroyé les trois mandats suivants au Conseil des Lavalloises:

- ✓ Recommander des initiatives, projets pilotes, politiques et/ou plan d'action, s'inscrivant dans les compétences municipales, pour augmenter le support, la sensibilisation et les actions venant en aide aux femmes victimes de violence conjugale de tout horizon;
- ✓ À la suite de l'avis sur une politique d'égalité déposée en janvier 2022, proposer des actions, initiatives ou projet pilote contribuant à augmenter le sentiment de sécurité dans les lieux publics et les espaces municipaux de la Ville de Laval;
- ✓ Produire un avis sur les meilleures pratiques en matière de conciliation travail-famille pour apporter un appui plus important aux femmes employées de la Ville de Laval.

L'automne 2022 a donc permis de commencer à mettre la table pour la réalisation de ces nouveaux mandats sur lesquels les membres se pencheront plus concrètement en 2023.

Portrait des réalisations de 2022

La première grande réalisation du Conseil des Lavalloises en 2022 a été le dépôt de son premier avis portant sur une politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil avait pour mandat de :

Produire un avis sur la création et l'implantation d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Laval. Cet avis devait être accompagné :

- D'un parangonnage des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes existantes dans d'autres villes et MRC québécoises;
- De recommandations sur les éléments à prendre en considération dans une future politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Laval.

[L'avis complet est disponible sur la page Web du Conseil des Lavalloises](#) et vous retrouverez en Annexe la liste des recommandations contenues dans l'avis.

À la suite du dépôt de cet avis, le Conseil a connu une période d'inactivité s'étendant de février à août 2022, pour des raisons hors du contrôle de ses membres. Pendant cette période, les membres ont participé à deux rencontres exceptionnelles. Une première a été organisée par la Direction générale et le Secrétariat de la gouvernance pour présenter et discuter des résultats de l'évaluation annuelle du comité. Une deuxième rencontre a été tenue exceptionnellement avec monsieur le Maire, Stéphane Boyer. Cette rencontre avait comme objectif de mobiliser, d'informer et de rassurer les membres de l'importance du Conseil des Lavalloises dans la structure de la Ville, malgré la période d'inactivité.

Les activités du Conseil ont été officiellement relancées au cours du mois de septembre. Les membres se sont rencontrées lors de quatre assemblées régulières au cours de l'année de 2022.

De plus, l'année 2022 s'est conclue par une rencontre informelle de toutes les membres actuelles et anciennes, afin d'échanger sur le parcours du Conseil des Lavalloises et les projets porteurs pour l'avenir.

Perspectives 2023

L'année 2022 a été transitoire. Néanmoins, malgré la réduction de ses activités, le Conseil des Lavalloises en est sorti stable, ses membres demeurant motivées à poursuivre leur implication et leur travail en 2023. L'attribution des trois nouveaux mandats sera une occasion de réaffirmer la raison d'être du Conseil et consolider ses structures de fonctionnement. La réalisation des travaux de réflexion qui mèneront aux dépôts d'avis au Comité exécutif constituera un moment fort qui fera de 2023 une année charnière pour le Conseil des Lavalloises.



ANNEXE 1 Tableau récapitulatif des recommandations de l’Avis sur une politique pour l’égalité entre les femmes et les hommes

Les assises fondamentales de la politique d’égalité

Pour les membres du Conseil des Lavalloises, toute politique visant l’égalité entre les femmes et les hommes ne peut se faire sans que les grands principes de base sur lesquels elle repose ne soient préalablement admis. Les trois recommandations suivantes constituent donc les assises fondamentales de cette première politique d’égalité.

Un mandat élargi	Recommandation 1 : Que le mandat du Conseil des Lavalloises soit élargi pour inclure non seulement l’égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi la promotion de l’égalité entre les femmes elles-mêmes.
Des valeurs solidement ancrées	Recommandation 2 : Que toute politique municipale d’égalité entre les femmes et les hommes adoptée par la Ville de Laval repose sur les valeurs d’égalité, d’équité, de liberté et de respect.
Un engagement d’appliquer l’ADS+ partout, tout le temps	Recommandation 3 : Que la Ville (que ce soit à titre de dispensatrice de services, d’employeur ou d’institution démocratique) s’engage à appliquer, en amont, l’analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) pour l’ensemble de ses services, politiques et programmes.

Les recommandations générales

La mise à jour des statistiques	Recommandation 4 : Que la Ville fasse la mise à jour régulière de données statistiques genrées auprès de Statistiques Canada.
	Recommandation 5 : Que la Ville rende publiques et accessibles ces données statistiques.
L’adoption d’un plan d’action triennal	Recommandation 6 : Que la Ville adopte un plan d’action triennal pour ancrer la politique d’égalité entre les femmes et les hommes.

	<p>Recommandation 7 : Que ce plan d'action inclue des objectifs mesurables qui seront mesurés périodiquement par les différents services de la Ville, ce qui permettra au Conseil des Lavalloises ainsi qu'aux organismes du milieu d'en faire le suivi.</p>
<p>L'implantation effective de l'écriture épiciène</p>	<p>Recommandation 8 : Que la Ville s'assure de l'implantation effective de sa politique sur l'écriture épiciène dans l'ensemble des communications internes et externes de la Ville.</p>
<p style="text-align: center;">La Ville en tant que dispensatrice de services</p> <p>Pour aborder la thématique de la Ville comme dispensatrice de services, le Conseil des Lavalloises a identifié quatre axes d'intervention prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte à la pauvreté ▪ La lutte contre les violences faites aux femmes ▪ Le soutien aux femmes en processus de réinsertion en emploi ▪ Et la reconnaissance de la contribution des femmes à la cité. 	
<p>La lutte contre la pauvreté</p>	<p>Recommandation 9 : Que la Ville intensifie la lutte contre la pauvreté sur son territoire.</p>
	<p>Recommandation 10 : Que la Ville soutienne, dans la mesure de ses champs de compétences, toute initiative visant la sécurité alimentaire de la population lavalloise et particulièrement celle des femmes (ex. jardins collectifs, cuisines collectives).</p>
	<p>Recommandation 11 : Que la Ville accélère la construction de logements sociaux sur son territoire et qu'à cette fin, elle interpelle les gouvernements fédéral et provincial.</p>
	<p>Recommandation 12 : Que la Ville s'assure que l'offre de logements sociaux à Laval soit à la portée de toutes les femmes et qu'elle s'assure que les besoins spécifiques des femmes en matière de logement soient pris en compte.</p>
	<p>Recommandation 13 : Que la Ville soutienne toute initiative qui permettra l'ouverture d'une ressource d'hébergement pour les femmes en difficulté ou à risque d'errance ou d'itinérance, et ce, qu'elles aient ou non des enfants avec elles.</p>
<p>La lutte contre les violences faites aux femmes</p>	<p>Recommandation 14 : Que le Service de police s'assure de la présence d'une intervenante de l'urgence sociale lors des appels en lien avec les violences faites aux femmes.</p>
	<p>Recommandation 15 : Que le Service de police identifie les plaintes croisées dans ses statistiques de violence conjugale.</p>

	<p>Recommandation 16 : Que la Ville continue de soutenir de façon significative la mise en place d'une maison d'hébergement de deuxième étape sur son territoire pour les femmes ayant été victimes de violence conjugale.</p>
	<p>Recommandation 17 : Que la Ville, en concertation avec le milieu, poursuive son implication dans le dossier de l'exploitation sexuelle des femmes et des adolescentes.</p>
	<p>Recommandation 18 : Que la Ville travaille à augmenter le sentiment de sécurité des femmes dans les espaces publics (parcs, rues, festivals, etc.) et dans les services (transport, loisirs, etc.)</p>
<p>Le soutien aux femmes en processus de réinsertion au travail</p>	<p>Recommandation 19 : Que la Ville, en concertation avec la STL et les groupes de femmes ou en employabilité, établisse une mécanique pour que les femmes à faible revenu faisant une démarche d'insertion ou de réinsertion au travail aient accès à court terme à la gratuité du transport en commun.</p>
<p>La reconnaissance de la contribution des femmes à la cité</p>	<p>Recommandation 20 : Que le critère de la représentation des femmes et de leur diversité soit des critères prépondérants dans les choix du comité de toponymie dans les prochaines années.</p>
	<p>Recommandation 21 : Que la Ville développe, en concertation avec les groupes de femmes, une banque de noms de femmes pouvant servir à la dénomination des lieux et rues par le comité de toponymie tout en respectant la diversité de leurs origines, leurs parcours et leurs champs d'action.</p>
	<p>Recommandation 22 : Que la Ville mène une consultation sur la place des femmes dans le développement de la Ville.</p>
<p style="text-align: center;">La Ville comme employeur</p> <p>Pour aborder la thématique de la Ville comme employeur, le Conseil des Lavalloises a identifié quatre axes d'intervention prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une équipe dédiée à la promotion de l'égalité ▪ De la formation continue sur l'ADS+ ▪ Des nominations paritaires pour assurer l'égalité; ▪ Des mesures de conciliation famille-travail. 	
<p>Une équipe dédiée à la promotion de l'égalité</p>	<p>Recommandation 23 : Qu'une équipe et une coordonnatrice (avec des ressources financières et humaines conséquentes) soient affectées uniquement au dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes pour répondre aux besoins des services et instances dans le travail d'analyse</p>

	différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).
	Recommandation 24 : Que les services municipaux et paramunicipaux puissent bénéficier d'un accompagnement de cette équipe pour intégrer l'ADS+ à toutes les étapes des projets, programmes ou politiques, afin d'éviter les angles morts préjudiciables aux femmes.
	Recommandation 25 : Que cette équipe soit responsable des liens avec les groupes de femmes et les groupes communautaires de Laval dans les dossiers d'égalité entre les femmes et les hommes.
Une formation continue sur l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)	Recommandation 26 : Qu'une formation soit organisée pour permettre au personnel de la Ville d'être sensibilisé à l'ADS+
	Recommandation 27 : Que la formation sur l'ADS+ fasse partie des formations de base que reçoivent les personnes nouvellement embauchées par la Ville ou dans les services paramunicipaux.
Des nominations pour assurer la parité	Recommandation 28 : Que les nominations à des comités externes ou internes de personnes salariées se fassent de façon à assurer la parité de ces comités.
	Recommandation 29 : Que la Ville planifie, en fonction des départs à la retraite prévus, une stratégie pour augmenter le pourcentage de femmes dans les métiers et les professions où elles sont minoritaires, et ce, au-delà des seuils fixés par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.
	Recommandation 30 : Que la Ville favorise concrètement l'ascension professionnelle des femmes à son emploi.
Des mesures de conciliation famille-travail.	Recommandation 31 : Que la Ville mette de l'avant une politique de conciliation famille-travail exemplaire pour le personnel salarié de Laval.

La Ville comme instance représentative et démocratique

Pour aborder cette dernière thématique, le Conseil des Lavalloises a retenu quatre axes d'intervention prioritaires :

- La parité hommes/femmes;
- La promotion de l'ADS+;
- La conciliation famille-implication sociale;
- Le soutien aux personnes élues.

<p>La parité hommes/femmes</p>	<p>Recommandation 32 : Que la Ville s'assure de la parité hommes/femmes des comités qu'elle met sur pied ou auxquels des élues participent.</p>
<p>La promotion de l'ADS+</p>	<p>Recommandation 33 : Que la Ville s'engage à développer une formation continue sur mesure et des outils didactiques permettant l'appropriation de l'ADS+ par les membres du conseil municipal, les comités consultatifs municipaux, les membres des organismes communautaires et les partenaires gouvernementaux avec lesquels la Ville a développé des collaborations.</p>
<p>La conciliation famille-implication sociale</p>	<p>Recommandation 34 : Que la Ville adopte des mesures de conciliation famille-implication sociale pour les élues et élus et toute personne participant à des consultations municipales.</p> <p>Recommandation 35 : Que la Ville amorce une réflexion sur les aménagements possibles pour que dans toutes les étapes de la vie (naissance, adoption, personne nouvellement en responsabilité parentale, rôle de proche aidance, etc.), les femmes soient appuyées au cours de leur mandat comme conseillère municipale ou mairesse (ex. : congés payés, participation en virtuel, etc.)</p>
<p>Du soutien aux élues</p>	<p>Recommandation 36 : Que la Ville implante la formation pour contrer l'intimidation et le harcèlement des élues et des élus, formation développée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).</p> <p>Recommandation 37 : Que la Ville développe un programme de mentorat pour les femmes qui s'impliquent ou souhaiteraient s'impliquer dans les instances municipales.</p> <p>Recommandation 38 : Que ce programme de mentorat soit élaboré en collaboration avec les organismes locaux ayant développé cette expertise.</p>

